

**Cour
Pénale
Internationale**



**International
Criminal
Court**

Original : français

N° : ICC-01/04-01/06

Date : 30/09/2016

LA CHAMBRE DE PREMIÈRE INSTANCE II

Composée comme suit : M. le juge Marc Pierre PERRIN DE BRICHAMBAUT
Titre

Mme la Juge Olga Herrera CarbucciaTitre

M. le juge Péter KOVÁCSTitre

Choisir le juge de la Cour...Titre

Choisir le juge de la Cour...Titre

**SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
AFFAIRE
LE PROCUREUR
c. THOMAS LUBANGA DYILO**

Public

**Ordenance rendue en application de la règle 103 du Règlement de procédure et de
preuve**

Origine : [COOPERAZIONE INTERNAZIONALE - COOPI]

Document à notifier, conformément à la norme 31 du Règlement de la Cour, aux destinataires suivants :

Le Bureau du Procureur
[2 noms maximum]

Le conseil de la Défense
Mme Catherine Mabilie
M. Jean-Marie Biju Duval

Les représentants légaux des victimes
M Luc Walley

Les représentants légaux des demandeurs

Les victimes non représentées

**Les demandeurs non représentés
(participation/réparation)**

Le Bureau du conseil public pour les victimes
Mme Paolina Massida

Le Bureau du conseil public pour la Défense

Les représentants des États

L'amicus curiae

GREFFE

Le Greffier
M. Herman von Hebbel

La Section d'appui aux conseils

L'Unité d'aide aux victimes et aux témoins

La Section de la détention

La Section de la participation des victimes et des réparations
Mme Isabelle Guibal

Autres
Fonds au profit des victimes
M. Pieter de Baan

Monsieur,

Voici quelques observations que nous vous soumettons suite à votre publication du 15 juillet 2016 ; N° ICC-01/04-01/06 conformément à l'Ordonnance rendue en application de la régie 103 du Règlement de procédure et de preuve.

I. BACK GROUND COOPI DANS L'ACCOMPAGNEMENT ET PRISE EN CHARGE PSYCHOSOCIALE DES ENFANTS SOLDATS.

Depuis 2003 COOPI a réalisé plus de cinquantaine de projets de lutte contre les violences sexuelles/basées sur le genre en Province Orientale démembrée, particulièrement en Ituri, et plus de quarantaine de projet de protection de l'enfant sur les enfants recrutés/utilisés par les forces et groupes/bande armés ainsi que d'autres violations graves des droits de l'enfant (cas 1612). COOPI a réalisée ces projets dans tous les 5 territoires de l'Ituri (Mambasa, Djugu, Mahagi, Irumu, Mahagi et Aru). Nous pouvons citer les projets tels que :

- Assistance et réintégration des ESFGA en Ituri (2003-2011) de financement UNICEF ; - COOP/0046&151&127&089 (2007-2010) de financement PF ;
- Réhabilitation psychosociale des filles-mères (Enfants associés dans les forces et groupes armés : EAFGA) dans la ville de Bunia et ses environs de 2009 à nos jours, financement du CPI/FPV ;
- EIDHR/2010/222-810 (2010-2012) du financement UE ; - Programme multisectoriel d'appui aux SGBV/GBV-AMS STAREC (2012-2013) via UNICEF, projet de prévention et protection contre le SGBV « Agreement No: 0000000178, 0000000446, HCR/COD01/2015/Pillar 4/0000000477/000 » de 2010 à nos jours avec le fond de HCR
- COOPI est basé à Bunia depuis 2000 jusqu'aujourd'hui et a mis en place plusieurs projets dans les secteurs différents. COOPI a une bonne connaissance de tous les 5 territoires de l'Ituri.

1. Jusqu'à 2013, COOPI intervenait dans tous les 5 territoires d'Ituri avec les projets de lutte contre le SGBV-GBV ; pour l'instant, COOPI est resté dans 2 territoires (Djugu et Irumu) avec 3 projets :

- Un (1) projet de post-conflit pour la prévention et protection d'enfant sur les violences sexuelles et des cas 1612 avec l'UE pour 2 ans pour la prise en charge holistique et multisectorielle d'environ 4500 enfants/jeunes victimes de violence sexuelle/basée sur le genre.
- Un (1) projet de post-conflit pour la prévention et protection d'enfant sur les violences sexuelles/basées sur le genre pour 1 an avec le Fond aux profits des victimes/CPI pour environ 500 filles victimes de violence sexuelle/basée sur le genre et 200 Enfants associés aux forces et groupes armés et plus de 330

- enfants vulnérables dépendants des filles (jeunes associés dans les groupes armés).
- Le programme du Fonds dans l'est de la RDC s'adresse aux victimes de ces crimes commis entre 2002 à nos jours en Ituri, au Nord-Kivu et au Sud-Kivu. Le Fonds apporte un appui aux victimes au travers d'activités visant à la réhabilitation psychologique et au soutien matériel. En Novembre 2008, COOPI a commencée à prendre en charge les filles-mères victimes des violences sexuelles et les jeunes ex-enfants soldats en 2010 jusqu'à nos jours dans le cadre de mandat d'assistance générale dont la réhabilitation physique, soutien psychologique et soutien matériel a un nombre limitée car d'autres n'ont pas bénéficiés de cet appui du TFV au travers ces partenaires, raison pour laquelle la réparation qui se pointe à l'horizon pourra couvrir ce Gap pour que toute les communautés se sentent soutenues et réhabilité. Nous avons fourni des services et accompagner 200 EX-EAFGAS dont 80 à Bunia, 40 à Shari, 40 à Katoto et 40 à Nizi. Ce travail n'a pas été facile compte de la complexité de l'affaire et de que les autres ex-enfants soldats se sentaient marginalisés ne faisant pas partie du programme au fil des années d'accompagnement.
 - Un (1) projet d'urgence de lutte contre les violences sexuelles basées sur le genre dans le sud Irumu sur l'axe Gety-Boga et ses environs pour 20 mois.
2. **COOPI collabore bien avec les populations bénéficiaires, les leaders communautaires**, les services techniques étatiques de lutte contre le SGBV, les autorités locales et les services de sécurité (FARDC, PNC et ANR), présents dans la zone.
 3. **COOPI est membre actif des groupes de travail technique de lutte contre les violations des droits de l'enfant**: Assistance Multisectorielle, Groupe de Travail et Protection de l'Enfant, Cluster Protection, etc. qu'au niveau national et provincial et territorial.
 4. **COOPI travaille toujours ces projets en approche communautaires** en intégrant différentes organisations de sociétés civiles, associations locales, ONG Nationales et mêmes les enfants associés dans les milices et groupes armés, les jeunes enfants de moins de 15 victimes des crimes des guerres et des crimes contre l'humanité où il y a eu plusieurs violations de leurs droits auxquelles nous mettons en œuvre les actions de lutte contre toute forme d'abus et violation.
 5. **COOPI a enregistré les données ci-dessous dans la réinsertion des ex enfants associés dans les forces et groupes armés (EAFGAs) :**

Le tableau reprenant quelques données des enfants soldats pris en charge sur le plan psychosocial :

LOCALITE /PROVINCE	NOMBRE TOTAL DES EXEAFGAS REINSERES	BAILLEURS FOND	DE
HAUT-UELE	1200	UNICEF	
BAS-UELE	200	POOLED FUND	
ITURI (PROJET CENTRE DE TRANSITE ET D'ORIENTATION DES ENFANTS SOLDATS)	1432	UNICEF	
REPUBLIQUE CENTRE AFRICAINNE	750	UNICEF	
ITURI (TERRITOIRE DJUGU- IRUMU)	200	CPI/FPV	
	3782		

6. Principaux problèmes-préjudices rencontrés chez les enfants dus à leur utilisation dans les hostilités (au niveau individuel et au niveau familial) :

- a) Au niveau individuel :
- Inquiétude
 - Perte d'envie de vivre
 - Dépression, découragement
 - Remémoration ou souvenir répétitif
 - Phobie du lieu, des Personnes
 - Sentiment de culpabilité
 - Sentiment de honte et d'humiliation dans la communauté
 - Sentiment de vengeance
 - Mutisme
 - Des pensées suicidaires.
 - Trouble de mémoire.
 - Illusion ou hallucination ou mauvaise perception d'objet et Personne.
 - Colère/irritabilité/agressivité.
 - Phobie de lieu.
 - Phobie de personne.
 - Mutisme.
 - Vengeance .
 - Colère.
 - Handicap Physique.
 - Terreur nocturne (se réveille effrayé, en pleurant).
 - Cauchemars.
 - Isolement.

- Refus d'aller à l'école.
- Chez les filles : perturbation ou disparition de ses règles suite une sexualité désordonnée.
- Abus de l'alcool, drogue.

b) Au niveau familial :

- Opposition face aux parents, parfois
- Baisse de rendement scolaire
- Délinquance a (suite au temps passé dans le groupe armes)
- Refus d'autorité
- Rejet et abandon par les parents et les autres membres de la communauté
- Perte de rôle des parents dans la prise en charge et accompagnement des
- Culpabilisation de la survivante
- Rejet social, exclusion des ex enfants soldats ;
- Stigmatisation sociale, méfiance, moquerie
- Diminution de la capacité à communiquer avec les enfants soldats les considérant comme violeurs, voleurs et criminels ;
- Déstabilisation familiale, ddifficultés des parents et les autres membres de la communauté suite aux troubles de comportement des Ex-EAFGAs.

7. Il y a plusieurs facteurs qui ont contribué au succès des nombreuses interventions des projets de COOPI dans les zones post-conflit grâce à la combinaison des approches holistiques et globalement l'appropriation des acquis par les communautés. Les communautés ont été associées jusqu'à l'identification des victimes pouvant bénéficier de l'assistance.

La prise en charge psychologique et/ou Psychosociale des jeunes enfants soldats de moins de 15 ans , est un processus long pour apporter un soutien ou donner une thérapie a quelqu'un qui est affecté par un traumatisme suite aux différentes situations qui l'ont perturbé tant sur le plan physique, émotionnelle, physiologique et sociale sur lesquels il faut aussi une réponse globale où une prise en charge holistique. Dans cette réinsertion des Ex-EAFGAs, les étapes suivantes sont à respecter selon les catégories des garçons et filles.

Criteres :

- ❖ Les critères : Enfants Associes aux Forces et Groupes armes. La catégorie des enfants à documenter doit englober la version la plus élargie du terme enfant soldat tel que stipulé dans le document officiel des principes du CAP établit en 1997 en Afrique du Sud. Selon cette approche, le terme enfant soldat désigne toute personne âgée de moins de 18 ans enrôlée dans une force ou groupe arme régulier ou irrégulier, quelle que soit la fonction qu'elle exerce , notamment cuisinier, porteur,

messenger, filles recruter pour des fins sexuelles ou pour des mariages forcés et toute personne accompagnant de tels groupes qui n'est pas un membre de leur famille.

- ❖ Le processus IDTR
 - ✓ I: Identification
 - ✓ D: documentation
 - ✓ T: tracing (recherche familiale)
 - ✓ R: Réunionification dans sa famille ou sa communauté (CTO : Centre de transite et orientation).

- ❖ PEC Psychologique en tenant compte de critère préétablit :

- Ecoute psychologique ;
- Relation d'aide psychologique ;
- Suivi psychologique ;
- Accompagnement Psychologique ;
- Mediation ;
- Réunionification ;
- Réinsertion scolaire /socioéconomique
- Réintégration familiale et sociale/communautaire
- Autonomisation des jeunes.

N.B : Dans les points ci-dessus, il y' a encore des petites étapes à suivre.

- ❖ La thérapie psychologique des EXEAFGAS (Surtout les jeunes de moins de 15 ans peut durer **3 ans** en pouvant aller au delà même 5 ans, en dépendant de la capacité de résilience de chaque victime. L'accompagnement psychologique des jeunes associés aux forces et groupes armés est très complexe à cause des plusieurs troubles de comportement qu'on observe tels que la dépendance à la drogue, alcool, l'hypersexualité.

8. Suite à l'exécution et réalisation faites et en dépit des difficultés pour ce qui concerne l'assistance matérielle ou réinsertion socioéconomique, il ya eu quelques éléments du succès dont :

- ❖ Il y a eu une mise en place des mécanismes d'accompagnement de ces jeunes pour contourner les échecs de l'appui individuel au système collectif en organisant les Activités Génératrices des Revenus familiales en impliquant les parents ainsi que les frères et sœurs.
- ❖ Comme ces jeunes avaient déjà bénéficié de la prise en charge psychologique et socioéconomique lors de leurs identifications, écoutes et accompagnement psychologique, ils avaient déjà accepté des vivres dans leurs communautés avec les membres des familles et certains parmi eux (garçons et filles) ont réussi à se marier. Nous avons encouragé ces jeunes d'adhérer les mutuelles

de solidarité pour leur permettre d'avoir la culture d'épargne et cet outil de lutte contre la pauvreté constitue un endroit où on peut avoir les crédits. Si qu'aujourd'hui nous faisons la réparation individuelle, nous risquons de réveiller encore la vengeance. L'idéal serait une réparation symbolique, psychosociale ou les autres éléments pourront faire partie, comme les soutiens matériels, physiques parce que si jamais on construit un hôpital adaptés pour la chirurgie plastique, beaucoup des mutuelles seront soulagés, la construction des écoles permettra aux jeunes qui n'ont pas pu étudier et terminer leurs parcours scolaire de faire étudier leurs enfants et cela constitue un mécanisme de transfert.

- ❖ Comme nous avons connu aussi des difficultés lors de la réinsertion socioéconomique des filles-mères victimes des conflits armés, nous encourageons l'initiative pour qu'elles travaillent en équipe. Il sied à signaler que les filles-mères ont des dépendants à prendre en charge dans les mutuelles de solidarité et de santé, ce qui est une spécificité pour cette catégorie des bénéficiaires par rapport aux ex enfants soldats qui n'ont pas de responsabilités. D'après les analyses, la situation de notre milieu fait à ce que les gens vivent ensemble et cette union fait la force.

II. LES OBSERVATIONS DES ACTEURS

9. Voici quelques observations que nous vous présentons ci-dessous :

A. De la part des bénéficiaires :

- ✓ Certains des jeunes ex-enfants soldats n'ont pas été identifiés dans le programme de démobilisation, désarmement et réinsertion (dont la plupart sont des filles) ;
- ✓ Les ex-enfants soldats n'ont pas fait un bon choix des métiers ou des activités génératrices de revenu à cause d'immaturité et expérience et certains matériels de réinsertion n'ont pas fonctionné longtemps car ce sont des matériaux trouvés localement en provenance de l'Asie, parfois c'est bon ou se détériorent vite ;
- ✓ La situation socio-économique instable qui n'a pas favorisé les jeunes à développer leurs Activités Génératrices des Revenus ;
- ✓ Certains bénéficiaires n'ont pas pu évoluer parce qu'ils ont été victime de vol suite à l'insécurité dans la communauté, ce qui ne leur a pas permis de renouveler les Kits parce que dans certains coins, il y avait encore des insécurités.
- ✓ Selon les bénéficiaires, la formation sur le busines devraient être planifié pour plusieurs jours pas trois comme d'habitude car les niveaux de compréhension diffèrent et ils peuvent encore réfléchir pendant le choix des activités de la réinsertion socio-économique.

- ✓ Les jeunes enfants soldats jugeaient minime la valeur des kits compte tenu de leur responsabilité ayant déjà des dépendants en charge surtout les filles qui ont plusieurs contraintes parce que la survie, les études, les soins de santé qui coûte et elles ont du mal avec le même kits prendre parfois aussi en charge les autres membres de famille.

B. De la part de la communauté :

- ✓ Dans plusieurs localités la population n'avait pas bien accepté les appuis donné aux ex- combattants jadis criminels, violeurs et pillards ;
- ✓ La communauté s'attendait à une réparation communautaire plutôt qu'à la réinsertion individuelle des EX- EFGAS car ces derniers pris en charge par COOPI ne représentent qu'une minorité or il y a une majorité non prise en charge ;
- ✓ Construction des infrastructures telles que : les écoles, les Hôpitaux, Centre d'apprentissages.

III. ANALYSE SUR LA REPARATION DANS L'AFFAIRE LUBANGA DANS LA PROVINCE DE L'ITURI :

10. Notre analyse sur la réparation s'articule sur les expériences de la réinsertion socioéconomique que nous avons faite comme soutien matériel dans le cadre de mandat d'assistance générale que nous avons réalisé avec l'appui financier des plusieurs bailleurs des fonds y compris la CPI/FPV.

11. Pour les mesures de réparation, nous suggérons les interventions collectives pour les raisons suivantes :

- ✚ Cette réparation ne saura pas couvrir les nombres exacts des jeunes jadis victimes des conflits armés ;
- ✚ Les jeunes ex enfants soldats sont mal vus dans la communauté, le fait que les ONGs les accompagnent étant victimes des crimes des guerres et contre l'humanité ;
- ✚ Si la réparation n'est pas collective, il y a risque de sabotage par d'autres jeunes qui avaient aussi subis des violations de leurs droits ;
- ✚ Pour éviter la stigmatisation des bénéficiaires dans la communauté ;
- ✚ Pour que la communauté se sente soulager des préjudices qui leurs avaient été commises ;
- ✚ Ne pas réveiller le conflit comme ces sont des zones fragiles suite a cette guerre interethnique ;
- ✚ Pour couvrir un large espace et prendre en charge un grand nombre des Ex enfants soldats ;

12. Sur base de notre expérience les réparations symboliques permettraient de réduire la stigmatisation des victimes parce que :

- Les communautés considèrent qu'on donne plus l'importance aux jeunes ex enfants soldats ;
- Plusieurs enfants se sont faits enrôlés dans les groupes armés parce que leurs familles étaient massacrées même si certains étaient intégrés par force. Cette réparation permettrait à ces communautés d'honorer la mémoire de leurs membres des familles mortes.

13. Nous recommanderons aussi les réparations symboliques qui visent les actions ci-dessous :

- Construction des infrastructures telles que les centres d'apprentissage des métiers, les centres culturels des jeunes (Bibliothèques, Activités théâtrales, Activités récréatives pour l'éducation à la paix et de la réconciliation ...), les écoles, les hôpitaux ou les adductions/forage d'eau;
- Les projets d'élevage ;
- La construction des monuments reprenant les noms des victimes ;
- Dédié une journée nationale en mémoire des victimes tuées pendant ces conflits armés en Ituri ;
- Asphaltage d'un certain nombre de kilométrages dans la communauté pouvant constituer un souvenir aux victimes des guerres.

14. Les mesures de réparation devront viser certaines localités pas toutes pour des raisons telles que ces localités ont été :

- a) Les camps d'entraînement des combattants ;
- b) Les sièges de ces groupes armés et ses alliés ;
- c) Selon les statiques a notre disposition, les nombres des enfants recrutés sont très élevés ;
- d) Ces localités (sièges des milices, camps d'entraînement), étaient aussi les champs des batailles et d'attaques par les autres adversaires où il y a eu plusieurs destructions. Nous pouvons cités les localités de :

- ✓ Mandro
- ✓ Bunia
- ✓ Shari
- ✓ Tchomia
- ✓ Bule
- ✓ Katoto
- ✓ Nizi.

En résumé, plusieurs localités qui ont été victimes de ces conflits armés.

15. Les mesures de réparation devront viser les réponses aux préjudices telles que :

- ❖ Les jeunes de moins de 15 ans
- ❖ Enrôlement par forces dans les forces et groupes armés ;

- ❖ Les jeunes ayant subis des mutilations des bras, des jambes, handicap physique ;
- ❖ Les zones où il y a eu attaque contre les écoles et les hôpitaux ;
- ❖ Les filles enfants soldats de moins de 15 ans violées ayant des enfants issus du viol et sans pères biologiques et qui n'ont pas pu continuer avec leurs études ;
- ❖ Les ex-enfants soldats qui n'ont pas continué avec leurs études.

16. Dans le cadre de réparation, nous recommandons les étapes suivantes qui peuvent être prises en considération avant de lancer la réparation proprement dit :

- ✚ L'identification des autres jeunes qui n'avaient pas passé dans le processus de démobilisation, désarmement et réinsertion (DDR) ou pour les autodémobilisés ;
- ✚ Par des Organisations travaillant dans la protection de l'enfance et ayant une expérience dans le domaine en collaboration avec les autres acteurs sociaux (Chefs locaux, Leaders communautaires, les associations féminines locales dans les zones post-conflits ;
- ✚ Les organisations doivent mettre en place les critères pour cette réidentification avec un personnel compétent dans le domaine psychosocial ;
- ✚ Ce travail de réidentification se fera dans les zones éligibles par la cour pénale et pour le cas échéant solliciter les partenaires sur terrain ;
- ✚ Ce travail pourra prendre une année si les moyens financiers sont disponibles ;
- ✚ La méthode qui sera simple c'est la vérification dans les dossiers des bénéficiaires (Les fiches DDR), dans les bases des données si possibles mais aussi vérifier auprès des autres jeunes ex-enfants associés dans les forces et groupes armés (EXEAFGAS) parce qu'ils se connaissent surtout qu'ils vivent les mêmes localités (Les jeunes ex enfants soldats qui ont étudiés peuvent être recruté et former pour ces nouvelles identifications et accompagnement psychosocial de leurs camarades) ;
- ✚ L'exécution ou la réinsertion sociale et économique se fera sur base des expériences des projets d'assistance générale menées jusqu'à ces jours avec les moyens financiers conséquents pour témoigner que c'est vraiment la réparation.

IV. RECOMMANDATION ET DEFINITION DES ACTIONS :

Dans cette partie, nous allons présenter les types d'action pour les réparations, la justification du choix/ en fonction des besoins, préjudices/ contexte et opportunités.

17. Rôles des victimes bénéficiaires des actions de réparation :

- ✓ La plupart des jeunes ex-enfants soldats n'ont pas été identifiés dans le programme appuyé par le TFV ;
- ✓ Les ex-enfants soldats feront un bon choix des métiers ou des activités génératrices de revenu à cause de maturité et expérience du passé et aussi

certain matériels de réinsertion n'ont pas bien fonctionné longtemps car ces sont des matériaux trouvés localement en provenance de l'Asie, parfois c'est bon ou ça se détériorent vite ;

- ✓ La situation socio-économique instable qui n'a pas favorisée les jeunes à développer leurs Activités Génératrices des Revenus ;
- ✓ Certains bénéficiaires n'ont pas pu évoluer parce qu'ils ont été victime de vol, ceux de l'élevage suite à l'insécurité dans la communauté, ce qui ne leur a pas permis de renouveler les Kits parce que dans certains coins, il y avait encore les poches d'insécurité.
- ✓ Selon les bénéficiaires, la formation sur le business devraient être planifié pour plusieurs jours pas trois comme d'habitude parce les niveaux de compréhension diffère et ils peuvent encore réfléchir pendant le choix des activités de la réinsertion socio-économique.
- ✓ Les jeunes enfants soldats jugeaient minime la valeur des kits compte tenu de leur responsabilité ayant déjà des dépendants en charge.

18. Rôles des familles des victimes :

- S'approprier de projet de réparation;
- Participer activement a ce projet de réparation ;
- Décourager les jeunes à intégrer encore les forces et groupes armés.

19. Rôles des membres des communautés :

- ✓ Sensibiliser les jeunes et les membres des communautés pour les avantages des projets de réparation en caractère collectif dont la plupart des jeunes y participent a travers les ONGs qui seront sélectionnées pour accompagner la CPI/FPV ;
- ✓ Conscientiser la plupart des communautés où la population n'avait pas bien accepté les appuis donner aux ex- combattants jadis criminels, violeurs et pillards ;

20. Rôles organisations de la société civile, Les ONG

Le budget étant insuffisant pour les réinsertions socio-économiques des bénéficiaires dans sa globalité les ONGs pourront :

- Faire participer les membres des communautés aux travaux des infrastructures lors de l'exécution du programme de réparation ;
- Encourager les bénéficiaires pour adhérer la Mutuelle de santé (Musa) et la Mutuelle de solidarité ;

- Renforcer les capacités des bénéficiaires sur l'entrepreneuriat, le business plan et la gestion des activités génératrices des revenus après cette réparation individuelle pour les filles et communautaire pour les jeunes garçons et les membres des communautés ;
- Encourager aussi les filles à suivre les différentes formations organisées dans les centres d'apprentissage qui seront mis en place si jamais ce point intéresse la cour pour qu'elles soient utiles dans la communauté, autonomes et puissent prendre soin de leurs dépendants dans l'avenir ;
- A cause de l'immaturité dans les choix des activités de la réinsertion socio-économique par les bénéficiaires, compte tenu de la non expérience dans les activités socioéconomique, renforcement de formation des jeunes qui avaient fait le métier dans les centres de formation d'apprentissage et l'entrepreneuriat sur le busines plan pour ne pas occasionner ainsi le mauvais choix des AGR ;
- Faire que la formation des métiers puisse avoir une longue durée comme ce sont des formations professionnelles pour les bénéficiaires exercent les métiers (coupe et couture, menuiserie et coiffure) laissant insuffisante la capacité de ces derniers pour exercer les AGR, il faut six mois ou une année ;
- Organiser bien le sevrage des jeunes ex-enfants soldats par le projet, car ces dernier s'entendaient à un kit de réinsertion lorsqu'ils seraient désengagés du projet. Ils avaient appris à la radio qu'il y aurait la réparation. La réponse n'est plus pour trop longtemps et le processus est en cours.

21. Rôles du TFV / CPI

- ✦ La communauté s'attendait à une réparation communautaire plutôt qu'à la réinsertion individuelle des EX- EFGAS car ces derniers pris en charge par COOPI ne représentent qu'une minorité or il y a une majorité non prise en charge ;
- ✦ Construction des infrastructures tel que : les écoles, les Hôpitaux, Centre d'apprentissages des métiers, centres culturels des jeunes (Bibliothèques, Activités théâtrales, Education a la paix et la réconciliation) pour les jeunes.
- ✦ Organiser à travers ces partenaires sur terrain, les AGRS individuelles aux filles victimes des violences sexuelles et qui ont des enfants issus des viols pendant les conflits armés pour que ces enfants étudier ce qui constitue l'un de leurs droits fondamentaux ;
- ✦ Procéder à une réparation communautaire pour éviter le risque de conflit liés à l'identification minoritaire des victimes ;
- ✦ Tenir compte de choix des projets proposés et les besoins ressentis par les membres des communautés lors de la consultation au mois de Mai 2015 tels que :

- Construction des écoles et des Hôpitaux.
- Centre d'apprentissage, centres des jeunes (Bibliothèques, Activités culturelles, activités récréatives ou théâtrales vont chaque fois se dérouler).
- Adduction d'eau/Forage d'eau.
- ✚ Renforcer la réconciliation, la cohésion longtemps animé dans les cadres des projets d'assistance générale à travers les activités communautaires telles que le dialogue communautaire, la thérapie communautaire;
- ✚ Favoriser la participation des membres de la communauté et des victimes bénéficiaires à la conception et au suivi des programmes de réparation qui seront mise en place ;
- ✚ Instaurer un cadre normalisé de suivi et d'évaluation au niveau des projets pour n'est avoir les frustrations et les mécontentements.

22. Rôles du gouvernement :

- ❖ Contribuer avec les moyens financiers pour que la réparation puisse avoir une large visibilité.
- ❖ Soutenir les organisations qui travaillent avec les catégories des enfants soldats ;
- ❖ Sécuriser les zones car il y a encore les poches d'insécurité ;
- ❖ Sanctionner les autres groupes armés qui continuent à recruter les enfants dans leurs groupes et forces.

23. Rôles de la Communauté Internationale :

- ✚ Mobiliser les fonds pour la réussite de ce projet réparation ;
- ✚ Continuer à soutenir la Cour pénale dans la lutte contre l'impunité;
- ✚ Faire des plaidoyers aux pays contributeurs d'appuyer financièrement la CPI/FPV.

IV. CONCLUSION :

Compte tenu de toutes les observations faites ci-haut, nous encouragerons le TFV/CPI de faire en sorte que les communautés ne soient pas diviser pour ce programme de réparation, il conviendra de faire attention et prendre en compte les observations des acteurs sur terrain pour l'impact de ces projets.



Alessandro PONTI
Chef de Mission
COOPI, RDC

ALESSANDRO PONTI
Chef de Mission
COOPI-RDC

Fait le 30/09/2016

À Bunia, République Démocratique du Congo